

DESCRIPTIF DE LA MESURE INSERRES

Table des matières

DESCRIPTIF DE LA MESURE INSERRES	1
1. Historique	3
1.1 Création de la mesure Inserres	3
1.2 Évolution de la mesure Inserres	3
2. Mission de la mesure Inserres	4
3. Concept d'intervention	5
3.1 La procédure	5
3.1.1 La provenance des bénéficiaires	5
3.1.2 La décision d'entrée en matière	5
3.1.3 Premier contact avec le jeune	6
3.1.4 Mise en place et suivi au travers des objectifs posés	6
3.1.5 Bilans intermédiaires	6
3.2 Moyens et axes d'intervention	7
3.2.1 Le travail avec les bénéficiaires et le réseau professionnel.....	7
3.2.2 La prise en compte de l'environnement social	7
3.2.3 L'approche éducative en milieu ouvert	8
3.3 Le travail avec le réseau et les partenaires du monde professionnel	8
3.4 Cadre pédagogique	8
3.4.1 Travail au sein de l'équipe d'Inserres	8
3.4.2 Objectifs pédagogiques de la mesure	9
4. Les acquis et les points forts.....	9
4.1 L'équipe Inserres au sein de la Croix-Rouge genevoise	9
4.2 Les mandants	10
4.3 Supervision	10
5. Développement.....	10
5.1 Le fonctionnement.....	10
5.2 La collaboration diverse	11

1. Historique

En octobre 2012, un projet est adressé au Tribunal des Mineurs (TMin), ainsi qu'au Service de Protection des Mineurs (SPMI), afin d'offrir des possibilités d'accompagnement dans un processus de formation à des jeunes en rupture importante, tant au niveau scolaire que social.

1.1 Création de la mesure Inserres

Dès janvier 2013 et après la signature d'une convention, un certain nombre de bénéficiaires est donc placé volontairement par le SPMI ou pénalement par le TMin, à l'atelier des serres du Semo (Semestre de Motivation) de la Croix-Rouge genevoise. Cette mesure parallèle au Semo dit « classique », n'a alors pas de dénomination particulière.

Les jeunes intégrant le Semo par ce biais ont droit aux mêmes prestations que les jeunes inscrits par CAP Formations. La seule différence est le choix, délibéré et mûrement réfléchi par la direction, de l'accès à un seul atelier tout au long de leur placement : l'atelier des serres horticoles/maraîchères.

1.2 Évolution de la mesure Inserres

Dans un second temps, la création d'une prestation distincte Inserres, indépendante du Semo, est devenue nécessaire. L'objectif principal était la séparation des prestations en garantissant le maintien des liens entre les bénéficiaires et en utilisant le même outil de travail.

En 2014, une évaluation de cette mesure parallèle au Semo a été faite. Force a été de constater que le nombre de placements pénaux et volontaires allait en augmentant, répondant ainsi à la forte demande des autorités. D'autre part, les jeunes placés étaient en situation de rupture de plus en plus importante, non plus seulement au niveau scolaire ou professionnel, mais également au niveau social et familial.

C'est alors que la décision a été prise par la direction de créer un poste d'éducateur pour compléter l'équipe d'encadrement de l'atelier des serres. Dès le 1^{er} septembre 2014, une éducatrice vient donc compléter l'équipe encadrante et apporter un soutien éducatif aux jeunes intégrant la mesure.

En automne 2014, le bilan est globalement positif dans la mise en place de cette nouvelle prestation, en se basant sur l'expérience de l'équipe qui encadre ces jeunes. Ainsi, de nombreux travaux et modifications concernant l'atelier des serres du Semo de la Croix-Rouge genevoise sont initiés.

La première étape a été la recherche active d'un terrain agricole suffisamment grand pour pouvoir accueillir tous les jeunes placés dans la mesure. Une fois ce dernier trouvé, le déménagement a été effectif en septembre 2015 sur la commune de Troinex. De manière très innovante, un partenariat entre un agriculteur de Troinex et la Croix-Rouge genevoise a été mis en œuvre et une convention est signée.

Une nouvelle aventure débute à ce moment précis, avec l'aménagement de nouveaux locaux au 74 route de Bossey, la présence d'animaux de la ferme et la création d'ateliers découvertes, tels que la mécanique agricole, la menuiserie, la peinture et notre dernier né, un atelier de cuisine permettant aux bénéficiaires de s'essayer aux bases culinaires avec les légumes de la ferme.

Dès la fin de l'année 2019, un nouveau partenariat a été créé avec l'Office de l'Assurance Invalidité (OAI) et des discussions ont débuté avec l'Hospice Général (HG) afin d'accueillir un public différent de celui reçu jusqu'à présent. Il ne s'agit plus uniquement de jeunes en difficultés, mais de personnes de tout âge et tout horizon.

Depuis 2021, suite à la crise Covid-19, des dons ont été faits à la Croix-Rouge genevoise. Ces dons ont permis d'accueillir de bénéficiaires adultes marginalisés et isolés suite à la fermeture de leur école ou de leur lieu d'apprentissage. Ces dons ont également permis à la mesure Inserres de mettre en place un partenariat avec l'unité psychiatrique du jeune adulte (UPJA) des HUG et d'aider des jeunes adultes à sortir de leur isolement et de se relancer dans la vie active.

Régulièrement, de nouvelles demandes de prise en charge via les HUG sont faites auprès d'Inserres.

La Croix-Rouge genevoise, luttant contre l'exclusion sociale, se doit en effet d'accueillir des personnes pour qui la mesure Inserres est pertinente. Grâce à ce fonds, Inserres a encore élargi ses prises en charge.

2. Mission de la mesure Inserres

Dans le cadre des placements pénaux et volontaires, la mission principale de la mesure Inserres est d'encadrer et d'accompagner le ou la bénéficiaire placé-e, dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet professionnel ou de formation réaliste.

Cela étant, d'autres objectifs sont poursuivis :

- la reprise d'un rythme de vie;
- l'intégration et l'application des règles basiques du monde du travail : respect des horaires, des consignes et des engagements, respect du matériel et de la hiérarchie, etc. ;
- l'adoption d'une bonne hygiène de vie pour être apte à intégrer une entreprise ;
- l'apprentissage du travail autonome et en équipe ;
- l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en ses compétences ;
- la remise à niveau scolaire ;
- la recherche de places de stages et d'apprentissage ;
- le retour à la vie active.

Tous ces points sont objectivés et évalués au fur et à mesure du processus dans lequel le ou la bénéficiaire est inscrit-e et peuvent être travaillés grâce, entre autres, à des séances d'équithérapie et de médiation par l'animal mises en place dès 2020.

Au même titre que pour toute autre prestation offerte par la Croix-Rouge genevoise, les principes fondamentaux et les valeurs fondatrices de cette dernière sont respectés et mises en avant : respect, solidarité, humanité, égalité, tolérance, unité.

3. Concept d'intervention

3.1 La procédure

3.1.1 La provenance des bénéficiaires

Les bénéficiaires encadrés au sein de la mesure Inserres peuvent être placés soit pénalement par le biais du TMin, soit volontairement par le biais de l'Assurance Invalidité (AI), par l'Hospice général, par l'UPJA ou encore par Cap Formation.

Les placements peuvent se faire suite à une demande d'un-e juge du TMin (placement pénal), d'un-e éducateur-trice de l'Unité d'Assistance Personnelle (UAP) (placement pénal validé par le ou la juge en charge du suivi ou un placement volontaire validé par l'UAP) ou d'un autre mandant.

Inserres a également la possibilité d'assumer l'application de l'article 13 du Droit Pénal des mineurs (DPMIn) ordonnée par le TMin, avec comme objectif principal le retour à la formation professionnelle.

Les bénéficiaires peuvent également intégrer la mesure par leur propre initiative.

D'après les conventions signées avec les partenaires, 20 places ont été attribuées à la mesure Inserres.

3.1.2 La décision d'entrée en matière

La première prise de contact se fait en général directement entre les institutions. Le TMin, l'UPJA ou l'UAP contacte Inserres et donne un certain nombre d'informations sur le-la jeune qu'il souhaite placer. Si les critères d'entrée en matière sont réunis, une séance d'admission est fixée.

Les critères d'entrée en matière sont les suivants :

- Avoir 13 ans révolus ;
- Être en rupture de formation ;
- Avoir une autorisation de séjour valable ;
- Avoir une assurance-accident.

3.1.3 Premier contact avec le jeune

Une fois le contact établi entre les institutions, la responsable ou le/la maître-esse socioprofessionnel-le rencontre le-la bénéficiaire généralement lors d'une séance organisée à Inserres.

Lors de cet entretien, le cadre de la prise en charge est posé : ce que la personne va être amenée à faire au sein d'Inserres, ce qui est attendu de sa part et quel type d'accompagnement est proposé. En règle générale, si la situation familiale le permet, la présence des parents est souhaitée lors de cette première entrevue. Lorsque cela concerne les demandes volontaires, même si les critères nécessitant un placement à Inserres sont réunis selon le point de vue des professionnels-les, l'adhésion du-de la bénéficiaire est essentielle. Si ce-tte dernier-ère ne juge pas opportun d'intégrer la mesure ou s'il-elle a un autre projet, les démarches d'admission ne sont pas poursuivies.

Lors de ce premier entretien, les données administratives pour l'inscription au sein de la mesure sont demandées et enregistrées. La mise en place du suivi et les objectifs se font dans un deuxième temps.

3.1.4 Mise en place et suivi au travers des objectifs posés

Après l'entretien d'admission, durant lequel toutes les indications pour se rendre sur le site de Troinex lui sont données, le-la bénéficiaire s'y rend directement à la date convenue. Cela permet de donner une première indication, en ce qui concerne le respect des horaires et du cadre, sur le degré d'autonomie du-de la bénéficiaire.

Après cela, une semaine, ou plus si nécessaire, lui est laissée pour s'adapter à son nouvel environnement de travail avant de poser avec lui-elle les contours de son projet, les objectifs qu'il-elle souhaite atteindre et les moyens qu'il-elle a à sa disposition pour le faire.

Ses objectifs sont évalués quotidiennement dans le cadre de l'atelier et réajustés aussi souvent que nécessaire.

Pour certains-aine, le premier objectif sera de réussir à se lever le matin et retrouver un rythme de vie en adéquation avec le monde du travail. Pour d'autres, cela se situera autour des apprentissages et de leur capacité à intégrer de nouvelles informations ; pour d'autres encore, un travail d'orientation par rapport au choix de leur futur métier est rapidement effectué.

3.1.5 Bilans intermédiaires

En plus des entretiens informels entre l'équipe encadrante et le-la bénéficiaire, des bilans intermédiaires avec ce-tte dernier-ère sont réalisés, avec des référents de L'UPJA, de l'AI, de Cap Formation ou encore en audience avec les juges qui ont mandaté Inserres.

Lors de ces bilans intermédiaires, le point est fait sur le degré d'atteinte des objectifs posés avec le-la bénéficiaire. Sa capacité réelle d'insertion est évaluée et ces moments d'entretien sont mis à profit pour des recadrages si cela s'avère nécessaire.

Les bilans intermédiaires sont importants car ils permettent aux bénéficiaires de se situer dans leur processus d'insertion professionnelle et personnelle.

3.2 Moyens et axes d'intervention

Depuis janvier 2013, la mission globale d'Inserres est restée la même, mais son application sur le terrain s'est affinée et les modifications apportées ont permis de développer l'offre proposée.

Entre 2013 et 2014, face au nombre croissant de demandes, la structure a été modifiée : une éducatrice a été engagée afin qu'un suivi éducatif individualisé puisse être réalisé avec les bénéficiaires.

En 2021, une enseignante a été engagée pour effectuer des remises à niveau scolaire et offrir de meilleures chances de réussite lors du retour en formation.

L'équipe d'Inserres s'est récemment agrandie pour amener plus d'hétérogénéité et pour permettre aux bénéficiaires d'avoir des accompagnements différents et davantage personnalisés. La multiplication des accompagnants permet une analyse des prises en charge pertinente au travers de regards partagés.

3.2.1 Le travail avec les bénéficiaires et le réseau professionnel

Durant le placement au sein d'Inserres, qu'il soit pénal ou volontaire, une transparence sur la situation de chaque bénéficiaire est demandée. La fréquence des contacts et la fluidité des informations entre les différents partenaires autour du-de la bénéficiaire sont des outils indispensables à la bonne évolution de ce dernier.

Un rapport basé sur l'évolution du-de la bénéficiaire, son intégration au sein de l'atelier, ainsi que sur le degré d'atteinte de ses objectifs, est envoyé après un mois de placement aux mandants, puis tous les trois mois.

Dans l'intervalle, si cela s'avère nécessaire, des contacts téléphoniques réguliers sont faits ainsi que des courriels sont envoyés pour faire des points de situation intermédiaires. Ces rapports sont également lus et approuvés par les bénéficiaires. Ils sont parfois utilisés lors des entretiens de bilan.

3.2.2 La prise en compte de l'environnement social

Dans la mesure où la finalité d'Inserres est la reprise d'une formation, il est impossible de faire abstraction de l'environnement familial et social des bénéficiaires lorsqu'ils-elles intègrent l'atelier. Ce paramètre s'avère être déterminant dans la pose des objectifs. En effet, certains sont en rupture, non seulement scolaire mais également sociale et familiale, depuis de

nombreux mois, voire années. Il est tenu compte de tous les éléments entourant le-la bénéficiaire afin d'affiner au mieux l'accompagnement et être au plus proche de ses besoins.

3.2.3 L'approche éducative en milieu ouvert

Cette approche permet d'offrir un soutien de proximité aux bénéficiaires rencontrant des difficultés d'ordre éducatif, social ou familial. Dans le cadre précis de l'atelier, elle permet de restaurer la relation de confiance avec l'adulte autre qu'un parent, permet de travailler en direct avec le-la bénéficiaire et les difficultés qu'il-elle rencontre sur le plan de l'insertion professionnelle, et l'amener à apprendre à quoi s'apparentera le cadre professionnel.

La relation qui se crée entre le bénéficiaire et l'équipe se fonde sur l'observation et le partage de moments de vie quotidienne dans le cadre du travail. Cela permet de percevoir les ressources et les compétences, mais également les besoins et les problèmes. Pour ce faire, chaque membre de l'équipe encadrante doit se montrer attentif, disponible et créatif afin d'accéder à une évolution positive de la situation professionnelle et sociale des bénéficiaires.

3.3 Le travail avec le réseau et les partenaires du monde professionnel

Lorsqu'un-e bénéficiaire est placé pénalelement ou volontairement dans la mesure d'insertion professionnelle Inserres, l'ensemble du réseau est averti. Des réunions sont organisées avec les mandants et les informations susceptibles de faire évoluer la situation positivement sont mises en commun.

Toutes les ressources à notre disposition sont utilisées pour faire en sorte que les personnes intégrées dans la mesure puissent bénéficier d'un maximum de places de stage. La collaboration avec les patrons des entreprises du canton, ainsi qu'avec les différents partenaires du réseau social genevois est essentiel dans la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et efficace. L'ensemble de l'équipe travaille en lien étroit avec les réseaux utiles à l'accomplissement du mandat d'insertion professionnelle. En étant intégré au réseau, il garantit un suivi pluridisciplinaire participant aux diverses réunions avec d'autres professionnels et en interpellant dès que nécessaire les partenaires du réseau.

3.4 Cadre pédagogique

3.4.1 Travail au sein de l'équipe d'Inserres

Le mandat spécifique d'insertion professionnelle confié à Inserres implique une pratique particulièrement cohérente et encadrante, afin de préparer au mieux les bénéficiaires à leur entrée dans le monde du travail.

Un important soutien de la part de chaque membre de l'équipe et de la hiérarchie est offert. Ceci permet d'échanger librement sur les pratiques professionnelles pour prendre la distance adéquate, tant au niveau professionnel qu'émotionnel.

3.4.2 Objectifs pédagogiques de la mesure

L'atelier mise sur une grande diversité d'activités afin d'initier les bénéficiaires à un ensemble de métiers. Tout au long de l'année, ils-elles travaillent la terre, la préparent en vue des plantations et font un suivi en vue des récoltes. Cela leur permet de connaître les différents types de cultures en fonction des saisons. Celles-ci peuvent être en pleine terre ou sous couvert (en tunnel). Ils-elles découvrent ainsi les variétés de végétaux (les légumes, les fruits, les fleurs, les plantes et les arbustes).

Les objectifs spécifiques visés lors des activités sont l'apprentissage de la minutie, de la patience, du sens des responsabilités. Chaque jeune expérimente ainsi son rapport au travail exigeant de la culture maraîchère.

Les produits issus de l'atelier étant labellisés « BIO-Le Bourgeon » et « Genève Région Terre et Avenir » (GRTA), les bénéficiaires apprennent les règles de la culture biologique et assistent les collaborateurs dans la prévention des maladies. Nous essayons de leur faire prendre conscience de l'importance que revêt le respect de la planète et de ses ressources pour leur génération et les générations futures. Les bénéficiaires développent une conscience écologique et donc un sens accru des responsabilités individuelles et collectives.

Le fait d'avoir au sein de l'atelier une partie dédiée aux soins aux animaux (cochons, chevaux, boucs et poules) permet aux bénéficiaires d'adopter un comportement différent. Les bénéficiaires montrent une autre facette d'eux-mêmes face à des animaux qu'ils n'ont, pour la plupart, jamais côtoyé et qui, pour certains, peuvent les impressionner. Ils doivent apprendre à se canaliser et à adopter une posture adéquate.

Quelle que soit l'activité, l'équipe encadrante travaille avec les bénéficiaires. Les tâches sont effectuées de manière commune et les efforts sont réalisés par tous. Cela permet de créer ou recréer un lien de confiance et de respect avec l'adulte, ainsi qu'une dynamique positive dans le processus qu'ils ont intégré.

4. Les acquis et les points forts

4.1 L'équipe Inserres au sein de la Croix-Rouge genevoise

L'équipe Inserres est une équipe pluridisciplinaire constituée de maîtres et maîtresse socioprofessionnels-les venants de métiers différents et d'éducateurs. Elle jouit d'une mixité homme-femme riche et primordiale pour les bénéficiaires dont les repères sociétaux sont effacés ou lacunaires. L'équipe fait preuve d'une capacité d'adaptation et de souplesse face à chaque situation qui s'avère être en perpétuel changement. Cette souplesse et cette flexibilité se traduisent par une adaptation rapide aux changements de projets et aux rectifications d'orientation dans le suivi de chaque jeune.

L'équipe d'Inserres suit les bénéficiaires en stage afin de s'assurer qu'ils tiennent le rythme et le cadre imposé.

Inserres faisant partie intégrante de la Croix-Rouge genevoise, cela permet une ouverture sur d'autres programmes proposés par l'association, ainsi qu'un large éventail de services pouvant être utiles aux bénéficiaires suivis (formations, stages, contacts).

La collaboration avec les autres services de la Croix-Rouge genevoise permet de mettre en lien les bénéficiaires avec un grand nombre de professionnels, qu'ils soient du terrain ou en entreprise.

4.2 Les mandants

- Tribunal des Mineurs/ Unité d'Assistance Personnelle (UAP)
- L'Assurance Invalidité (AI)
- L'Hospice général
- L'unité psychiatrique du jeune adulte (UPJA)
- Cap Formation

Les relations privilégiées tissées avec les différents mandants permettent d'affiner la prise en charge des suivis, d'assurer l'adéquation entre la raison du placement et la réalité du terrain professionnel et d'adapter en permanence les pratiques en fonction de l'évolution de chaque situation, dans le cadre de l'insertion professionnelle.

4.3 Supervision

L'équipe d'Inserres participe à dix supervisions par année. Ces moments permettent à l'équipe de se questionner régulièrement sur leur accompagnement et sur les besoins spécifiques de chaque bénéficiaire.

5. Développement

5.1 Le fonctionnement

Inserres tend à améliorer de manière constante la prise en charge des bénéficiaires intégrant la mesure. La réflexion et la remise en question permanente de la pratique professionnelle de l'équipe permettent d'ajuster et d'affiner au fur et à mesure l'accompagnement proposé.

À moyen terme, des suivis entièrement « sur mesure » pour chaque bénéficiaire reçu sont proposés, tant au niveau du taux d'activité, du programme scolaire et des recherches que du déroulement de leur journée de travail au sein d'Inserres.

5.2 La collaboration diverse

Inserres s'inscrit aussi bien dans le réseau social genevois, à travers les partenariats énoncés *supra* que dans le tissu professionnel de la région genevoise grâce à notre production vendue par le biais d'abonnement à des paniers de légumes ou en épicerie. Cette activité nous amène à collaborer avec d'autres acteurs du tissu socio-agricole genevois à l'instar des jardins de la fondation Trajets.

Un nouveau partenariat, interne à la Croix-Rouge genevoise, est sur le point de voir le jour avec l'ouverture du restaurant bistrannique de l'Espace Tourbillon qui mettra à l'honneur les légumes cultivés par les bénéficiaires d'Inserres. Ce dernier permettra également aux bénéficiaires d'Inserres de s'essayer au monde de la cuisine sous la houlette d'une cheffe de renom.

« Collaborer c'est travailler ensemble avec nos compétences, nos valeurs, nos responsabilités respectives et aussi nos insuffisances, en sachant qu'il n'y a pas de vérité en éducation mais seulement un processus d'essais et erreurs dans lequel on peut cheminer et grandir. »¹

¹ Guy Ausloos, *Collaborer c'est travailler ensemble*. Extrait de l'Espace d'échanges sur la systémique du site IDRES, 2007
http://spip.systemique.eu/IMG/article_PDF/article_a249.pdf